



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 26 septembre 2026

RAILLENCOURT SAINTE OLLE

ORDRE DU JOUR

🕒 **14H30** : Pointage des Représentants des Associations (présentation obligatoire de l'extrait de désignation du club et éventuellement du pouvoir).

🕒 **15H00** : Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente du Comité du Nord.

- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 04 octobre 2025.
- Allocution de la Présidente du Comité du Nord.
- Bilan d'activités du Comité du Nord
- Présentation des Candidats à l'élection complémentaire.
- Désignation du bureau de vote et de son président.
- Election.
- Présentation du bilan financier 2025/2026.
- Avis du vérificateur aux comptes.
- Présentation du budget prévisionnel 2026/2027
- Approbation du budget prévisionnel
- Remise des Mérites 2025/2026 de bronze.
- Allocution des personnalités.
- Remise des Mérites 2025/2026 d'argent et or.
- Résultats de l'élection complémentaire des Membres du Conseil d'Administration
- Remise des Médailles du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Questions diverses (à envoyer à la Présidente du Comité du Nord de Tennis de Table, 163 rue Sadi Carnot 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE, **avant le 11 septembre 2026**, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi).
- Clôture de l'Assemblée Générale.
- Pot de l'amitié.

La Présidente du Comité
Delphine MISZTAL

Le Secrétaire Général,
Michel DORCHIES

Les représentants des associations sportives affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé à partir du nombre de licences dirigeant, compétition et loisir, par le barème suivant (article 8.4.1 page 8 des rglts généraux FFTT):

☐ De 3 à 10 Licenciés :	1 voix	☐ De 151 à 200 Licenciés :	6 voix
☐ De 11 à 20 Licenciés :	2 voix	☐ De 201 à 250 Licenciés :	7 voix
☐ De 21 à 50 Licenciés :	3 voix	☐ De 251 à 300 Licenciés :	8 voix
☐ De 51 à 100 Licenciés :	4 voix	☐ De 301 à 350 Licenciés :	9 voix
☐ De 101 à 150 Licenciés :	5 voix	☐ De 351 à 400 Licenciés :	10 voix

La comptabilisation des licences sera arrêtée au 30 juin 2026